

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 25

DATE DE LA CONVOCATION

07 02 14

DATE D’AFFICHAGE

07 02 14

Objet :

2014-07-03-01
PV CS du 07 janvier
2014

L’an : 2014

Et le : 07 mars 2014

A : DIX HEURES TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

J.ARCAS (Conseil Général), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb et Taurou), **F.BARTHES** (CdC Pays Saint-Ponais), **F.BERTHOMIEUX** (CdC Canalirou), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **J.HUC** (CdC Coteaux et Châteaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **R.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **JC.PETIT** (CdC St-Chinianais), **Y.ROBIN** (Le Poujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **M.REVEL** (CdC Coteaux et Châteaux), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **R.TROPEANO** (Conseil Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 03/04/2014

034-253403554-20140307-2014_07_03_01B-DE

Procès-verbal du Comité syndical du 7 Janvier 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE et le sept janvier à onze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis au Musée d'Art Campanaire ZAE L'Audacieuse à Magalas sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES.

Présents :

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb et Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb et Jaur), **Françoise BERHTOMIEUX** (CdC Canalirou), **P.BEZIAT** (CdC Canal-Lirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **J.HUC** (CdC Coteaux et Châteaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **M.LOSMA** (Bédarieux), **Y.ROBIN** (Le Poujol/Orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays St-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **M.REVEL** (CdC Coteaux et Châteaux), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

Excusés:

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **G. AFFRE** (CdC Saint-Chinian), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **F.BARSSE** (Bédarieux), **D.BEDOS** (CdC Coteaux et Châteaux), **B. CALMEL** (CdC Saint-Chinianais), **R. CHABBERT** (CdC Le Minervois) **Y.CASSILI** (CdC Les Monts d'Orb), **MA.EDO** (CdC Les Monts d'Orb), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Combes et Taussac), **MH.LAVASTRE** (Bédarieux), **A.MARTINEZ** (Conseil Général), **G.MARCOUIRE** (Conseil Général), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **D.PASSET** (Le POUJOL/Orb), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **G.RAYNAUD** (CdC St-Chinianais), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

Assistaient également à la réunion :

Christian GINESTE (CdC AVENE), **Yves POUJOL** (CdC COMBES ET TAUSSAC), **Laure ABADIE** (Pays HLV), **Francis BASCOUL** (Président du Conseil de Développement PHLV), **Aurore BOISARD** (Pays HLV), **Sylvie HERPSON** (Pays HLV), **Anne GALIBERT** (Pays HLV), **Jean-Pierre MATEO** (Pays HLV), **Corinne ROGER** (Pays HLV), **Delphine RUFINO** (Pays HLV), **Michèle PIMENTA** (Pays HLV).

Francis Boutes accueille les participants, leur présente ses meilleurs vœux et déclare la séance ouverte à 11 heures, le quorum étant atteint.

Examen des rapports présentés en Comité Syndical

2014-07-01-01 Adoption du PV de la précédente séance. Le PV de la séance du 17 Décembre n'appelant pas de commentaire, est adopté.

2014-07-01-02 Compte rendu des décisions du Président. Le Comité syndical prend acte des décisions du Président, portant sur l'édition d'un topo guide GR (33199 €) et sur une licence d'exploitation IGN grande diffusion (1920.86 €).

2014-07-01-03 Adoption du budget primitif. Le Comité syndical approuve le budget primitif 2014 en nomenclature M14 pour un montant de 2.576.276 € dont 2.526.165 € en section fonctionnement et 50.111 € en section investissement.

2014-07-01-04 Appel à contribution statutaire auprès du Conseil Général. Le Conseil Général, membre du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles va voter la contribution statutaire lors de la session du budget primitif 2014. Les membres du Comité Syndical autorisent le Président à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution pour un montant de 510.000 €.

2014-07-01-05 Montant des participations statutaires 2014 des membres du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2014, le montant des participations des communautés de communes à 4€ par habitant au titre de la participation statutaire. Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 31 Mars, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance. Des questions ont été posées sur les chiffres présentés. Il est donc utile de rappeler que la **population DGF** est plus importante que la population INSEE, car elle sert à calculer la dotation globale de fonctionnement et de nombreuses autres dotations que l'Etat verse aux collectivités. Ainsi, pour ne pas pénaliser les communes, l'Etat finance certaines compétences et intègre, dans le calcul des dotations qu'il leur verse, les données suivantes :

1. population INSEE totale (population municipale + population comptée à part) ;
2. + le nombre de résidences secondaires ;
3. + le nombre de places de caravanes (multiplié par 2 si DSU ou DSR l'année précédente).

Pour les communautés de communes et d'agglomération, la population D.G.F. intègre les données suivantes :

1. sommes arithmétique des populations INSEE totales des communes membres ;
2. + somme arithmétique du nombre de résidences secondaires des communes membres.

Les maires et présidents des collectivités du département de l'Hérault ont reçu en juillet 2013 la fiche de renseignements DGF de leur commune pour l'année 2013, qui leur fournit toutes ces informations.

2014-07-01-06 Montant des participations statutaires 2014 des membres du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles au titre du PIG.

Le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2014, le montant des participations des communautés de communes à 1 € par habitant au titre de l'accompagnement et du suivi du Programme d'Intérêt Général PIG « Habiter au Pays ». Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 31 Mars, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance.

2014-07-01-07 Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité. Le comité syndical vote l'attribution à Madame Ghislaine ROUSSELOT, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 et l'indemnité de confection des documents budgétaires.

2014-07-01-08 Adoption des tarifs de vente des CD de l'orchestre du Pays. Les tarifs de vente des disques réalisés par l'Orchestre du Pays sont votés à 10 € pour le public et 8 € pour les artistes membres de l'orchestre, les élus membres du Syndicat Mixte et les membres du Conseil de développement. Concernant la première création sur 1907, les tarifs sont de 12 et 10 € pour le CD + le DVD.

2014-07-01-09 Espace Info Energie.

Le comité syndical a validé la poursuite de cette opération dont le montant s'élève à 50.153 € et le dépôt des demandes de subventions auprès de l'Union Européenne pour 13.945 €, l'ADEME pour 26.000 €, le Conseil Régional pour 9.000 €, le Conseil Général pour 5.000 €. La part d'autofinancement est de 5.300 €.

2014-07-01-10 Télémédecine- Mise à disposition de personnel du Centre Hospitalier de Béziers.

Après la signature du Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé le 4 Juillet 2013, le Pays a été retenu à l'appel à manifestation d'intérêt « Télémédecine – télésanté » lancé par le groupement d'intérêt Public Massif Central. Le projet se poursuit avec l'adoption de la convention entre le Centre Hospitalier de Béziers et le Syndicat Mixte du Pays visant à prévoir les modalités du partenariat entre les deux structures au regard de la mission d'un professionnel médical à hauteur de 0,25 ETP sur 24 mois.

2014-07-01-11 Itinérance : Convention relative à l'édition d'un topoguide pour la randonnée pédestre

Les membres du Comité adoptent le contenu de la convention à signer avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault et la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour l'édition du topo guide du GR de Pays®. Cet outil permettra de promouvoir le territoire à l'échelle nationale.

Questions diverses : néant

La séance est levée à 11h45.
